



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 août 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 2 août 2018, adressée au Secrétaire général par la Présidente du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre datée du 29 juin 2018 ([S/2018/652](#)), qui concerne la reconduction dans leurs fonctions des 23 juges du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux.

Les membres du Conseil de sécurité notent que le Mécanisme doit, aux termes du paragraphe 1 de l'article 8 de son Statut, compter 25 juges, et que la liste n'est pas complète pour le moment.

Les membres du Conseil ont soigneusement étudié la situation actuelle de l'entité et comptent qu'en comblant les deux postes vacants, le Mécanisme pourra s'acquitter plus efficacement et plus rapidement de son mandat, énoncé dans la résolution [1966 \(2010\)](#).

Par conséquent, j'ai le plaisir de vous informer que les membres du Conseil ont décidé que deux juges devraient être élus et inscrits sur la liste conformément à l'article 10 du Statut du Mécanisme.

À cet égard, les membres du Conseil vous prient d'inviter les États à présenter des candidats dans un délai de 60 jours. À partir des candidatures reçues, le Conseil dressera une liste d'au moins trois candidats ou, s'il n'y a que deux candidats, une liste de deux candidats, en tenant dûment compte des conditions indiquées au paragraphe 1 de l'article 9 et de la nécessité d'assurer une représentation adéquate des principaux systèmes juridiques du monde. Le mandat des deux juges qui seront ainsi élus prendra fin en même temps que celui des juges déjà inscrits sur la liste des juges.

La Présidente du Conseil de sécurité
(Signé) Karen Pierce

